



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgifp.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgifp-sd.fr/029/>

**CTL DU 3 AVRIL 2017
Déclaration liminaire**

Madame la Présidente,

La Cour des comptes a livré récemment son rapport annuel dont le premier tome développe une sélection d'observations et de recommandations visant à améliorer l'utilisation des fonds publics et l'efficacité des services publics.

Ce pavé de 1 300 pages d'inspiration libérale, distribue ses reproches dans de nombreux domaines et parmi ses reproches, on relève la revalorisation salariale des fonctionnaires de 1,2 % (pour mémoire 0,6 % en juillet 2016 et février 2017) tout en oubliant de préciser que ces salaires étaient gelés depuis.....2010.

Dans le même temps, la Cour des Comptes préconise aussi que le prochain gouvernement devra « *faire des choix et des efforts d'une ampleur inédite sur les dépenses au-delà de 2017 en s'appuyant sur un réexamen des missions assurées par les administrations publiques* ».

Pour illustrer notre propos, le rapport félicite l'État pour sa réforme des demandes de visas, laquelle « *redéfinit les contours d'une mission régalienn*e ». Cette réforme consiste à externaliser le traitement des dossiers à des sociétés privées rémunérées via des frais supplémentaires payés par l'utilisateur. Selon la Cour des comptes, c'est « *un succès à conforter* ». Ce sont « *autant d'emplois que l'État n'a eu ni à recruter ni à former* ».

En écho au rapport de la Cour des Comptes, certains des candidats à la fonction présidentielle n'hésite d'ailleurs pas actuellement à surenchérir, en proposant de nouvelles coupes franches drastiques, sur les effectifs de la Fonction Publique dans le cadre du prochain quinquennat.

Ainsi, à quelques semaines des élections présidentielles, nous sommes à un moment crucial pour l'avenir du Service public. Car le service public, c'est avant tout l'égalité des droits et l'égalité de traitement des usagers sur l'ensemble du territoire. Il est aussi le garant de la cohésion sociale, c'est pourquoi notre organisation **Force Ouvrière** emploie sciemment le terme de service public Républicain !

Pour **Force Ouvrière**, défendre le Service Public c'est aussi défendre le statut général des fonctionnaires et les statuts particuliers qui garantissent l'indépendance et la neutralité du fonctionnaire.

Notre attachement aux Statuts, le Gouvernement actuel comme les précédents ne le partage manifestement pas. En effet, lors du Conseil Commun de la Fonction Publique du 6 mars 2017, la Ministre de la Fonction publique n'a pas hésité à tenter de passer en force pour imposer l'ordonnance sur la mobilité des fonctionnaires.

Si ce projet d'ordonnance a finalement pu être retiré le 23 mars dernier, il n'en demeure pas moins que son article 4, en lien avec le volet RH de PPCR, constituait une attaque sans précédent contre les statuts particuliers et cadres d'emploi des fonctionnaires, avec l'annonce de cadres communs ou dispositions communes à des corps de différents versants de la Fonction publique (Etat, territorial, hospitalier).

De plus, ce projet d'ordonnance affaiblissait les garanties offertes aux agents en cas de mobilité. En effet, l'ordonnance précisait que « *le seul changement de service, d'établissement public ou de département ministériel ne constitue pas un changement de situation de l'intéressé* ».

Ainsi, il en était fini des CAP qui n'auraient été consultées qu'en cas de changement de résidence administrative ou pour des mobilités soumises à des tableaux périodiques de mutations.

De fait, ce projet devait permettre aux employeurs publics de « balader » les agents d'un service à un autre, pire cette absence de consultation des CAP aurait pu être utilisée pour favoriser la mobilité forcée.

Pour **F.O.- DGFIP**, dès lors qu'on tient pour acquis que les fonctionnaires et agents publics seraient inter-changeables, il n'y a qu'un pas vite franchi par certains, pour considérer d'une part que leur technicité serait toute relative et que, d'autre part, leur mission pourrait être accomplie par n'importe quelle entité privée bénéficiant d'une délégation de service public.

Si nos statuts subissent des attaques sans précédent, le service public est aussi continuellement mis à mal, et la DGFIP n'est pas la dernière à adopter des mesures qui remettent en cause, entre autres, nos missions de proximité.

Nous citerons à titre d'exemple, la note de service du 13 janvier 2017, concernant les paiements déplacés, qui retire à l'usager la capacité de régler en espèces à tout guichet des Finances Publiques à l'exception de celui de son comptable assignataire.

Le Directeur Général poursuit toujours le même objectif avec dans son viseur : « zéro espèce » dans les CDFIP donc plus de caissiers et moins de guichetiers, ce qui permettra à terme, de fermer des postes se retrouvant en dessous de la taille critique.

Pour **F.O.-DGFIP**, ces mesures ont comme conséquence immédiate de mettre un peu plus en difficulté des usagers déjà fragilisés dans un contexte économique et social difficile.

Nous dénonçons, à nouveau aujourd'hui, le fait que notre Direction s'est engagée dans un train de réformes de structures sans précédent et que sa justification comme corollaire des suppressions d'emplois, ne peut constituer une stratégie viable pour notre Administration.

En effet, sous l'effet des suppressions d'emplois, les fermetures de trésoreries, les fusions de services qui s'accélèrent, 600 unités de proximité auront été rayées de la carte en 5 ans,

Ce CTL du 3 avril 2017, n'échappe malheureusement pas à cette logique de réduction de l'offre de service public au travers de plusieurs points d'ordre du jour et notamment ceux portant sur une nouvelle réduction des horaires d'ouverture au public et la mise en place d'une Trésorerie sans caisse dans le département.

Pour **F.O.- DGFIP**, cette dernière expérimentation est bien l'illustration parfaite de la réduction du périmètre des missions comme remède aux saignées dans les effectifs d'autant qu'elle pourrait préfigurer le futur avec des Centres des Finances sans comptables, ou des guichets sans agents, et pourquoi pas bientôt si l'on n'y prend pas garde une DGFIP sans réseau... !!

À nos yeux, la priorité pour préserver le maillage et garantir les missions dévolues à la DGFIP, consiste à dresser un véritable état des lieux de nos services, assorti d'un recensement exhaustif et objectif des tâches et bien évidemment **d'arrêter les suppressions d'emplois**.

Quant au dialogue social, le Directeur Général a décidé de s'attaquer aux règles de fonctionnement des instances en cours de mandature. Ce CTL du 21 mars, au travers du point 2 proposant l'adoption d'un nouveau règlement intérieur, décline cette remise en cause de règles qui avaient fait consensus, puisque négociées et actées à l'issue de la fusion.

Pour **F.O.-DGFIP**, la remise en cause de ces engagements porte préjudice à la qualité du dialogue social mais aussi et surtout à la défense des intérêts des agents ce qui est inacceptable !

Pour conclure et dans le contexte où les grandes lignes de la réforme du PAS commence à se décliner au travers des formations locales, **F.O.- DGFIP** rappelle son opposition à cette réforme qui constitue une forme de privatisation de la collecte de l'impôt et préfigure selon nous, la fusion de l'IR et de la CSG.

Alors que nous avons un système de recouvrement amiable très performant, sous le prétexte de la mise en place d'une réforme du prélèvement censée faciliter la vie des contribuables, l'administration va en effet déléguer aux tiers employeurs le recouvrement de l'impôt avec tous les risques que cela sous-entend (tiers défaillants, confidentialité...etc).

Pour autant, malgré notre opposition à cette réforme que nous qualifions de « *réforme pour rien* », nous avons toujours dit que nous souhaitons que la DGFIP réussisse ce challenge dans l'intérêt même des personnels.

C'est pourquoi nous réitérons aujourd'hui notre exigence d'arrêt des restructurations et d'empilement des réformes qui fragilise la DGFIP, et nous n'occultons pas que l'affectation prioritaire de moyens à la réforme du PAS, fait peser sur les autres missions de la DGFIP de grandes inquiétudes.

Dans un tel contexte, à l'heure ou le lancement de la prochaine campagne déclarative est imminent, nous demeurons plus qu'inquiets sur les conséquences de cette réforme, pour les services, la qualité du service rendu et les conditions de travail des personnels

Nous reviendrons en séance sur tous les points portés à l'ordre du jour de ce CTL ainsi que sur nos demandes en questions diverses formulées en amont.